



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 11 avril 2023

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

Début de séance : 19h00

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 23 mars 2023
2. Compte Administratif, Compte de gestion et affectation du résultat du budget principal 2022
3. Fiscalité 2023
4. Budget commune 2023
5. Subventions aux associations – année 2023
6. Fonctionnement du centre de loisirs et rémunération de l'équipe d'animation
7. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables
8. Provision créances douteuses
9. Salle des fêtes – remboursement des prestations annulées
10. Mission de programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – école maternelle

1. Approbation du PV du 23 mars 2023

Jean-Louis WOUTS : *Juste une petite remarque, d'habitude on prend l'habitude d'aller voir la vidéo du direct sur Facebook qui est sur la page de la Mairie, malheureusement on n'a pas pu le faire car elle n'y est pas.*

Pierre SENECHAL : *Oui vous nous l'avez dit à la commission des Finances, nous ne comprenons pas. Les mystères de l'informatique. Je ne sais pas.*

Jean-Louis WOUTS : *Les autres Conseils sont accessibles.*

Pierre SENECHAL : *Oui justement c'est un peu bizarre, ça va revenir. On va certainement trouver. On va demander à notre opérateur qui s'occupe de notre site.*

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.

Allocution introductif de Monsieur Pierre SENECHAL :

Mes chers collègues,

J'ai l'habitude de dire à chaque conseil municipal traitant du budget, qu'un budget et la traduction chiffrée de la volonté politique d'un groupe, en l'occurrence pour la commune de Givenchy en Gohelle le groupe que j'ai l'honneur d'animer.

Je veux ici remercier chaque membre de ce groupe pour le travail fourni dans de multiples réunions de travail, pour avoir accepté de faire des choix, pour avoir accepté d'avoir priorisé certains projets au détriment d'autres. Je comprends qu'il peut être frustrant de voir un projet auquel on tient reculer dans l'ordre des priorités.

Ce qu'il faut retenir c'est que chacun des choix de ce budget est un choix collectif de notre groupe.

Je tiens à remercier Marie Gabrielle Capet qui comme cheville ouvrière de ce budget veille à sa bonne exécution et collecte tout au long de l'année les données nécessaires qui permettent de construire le suivant.

Merci à Madame Courtois Isabelle directrice général des services et Monsieur Guillaume Véga adjoint aux finances, qui ont traduit en chiffres les différents choix du groupe. Ils ont à force de travail, de patience et en se répétant chaque jour ce vieil adage « sur le métier 100 fois remettez l'ouvrage ». Ils ont réussi à construire la charpente d'un budget franc, sincère et équilibré, qu'il faudra exécuter avec la plus grande vigilance.

Je me dois avant de conclure de rappeler à tous les 2 grands principes qui nous animent dans la réalisation de l'ossature de ce budget.

Premièrement : ne pas augmenter la part communale des impôts (ce qui ne veut pas dire que les gens ne verront pas leur impôt augmenter mais ce ne sera pas à cause la part communale)

Deuxièmement : assurer la même qualité de service pour les habitants sans augmenter leur participation financière ;

Bien entendu nous comprenons que nos choix ne sont pas forcément ceux que vous auriez faits et c'est une position que nous respectons.

Vous aurez d'ailleurs tout au long de ce conseil la possibilité de nous interroger nous essayerons de vous répondre sans ambiguïté et si vous le souhaitez avant le vote, vous pourrez prendre la parole pour vous exprimer plus généralement sur ce budget et expliquer encore une fois si vous le souhaitez votre choix de vote.

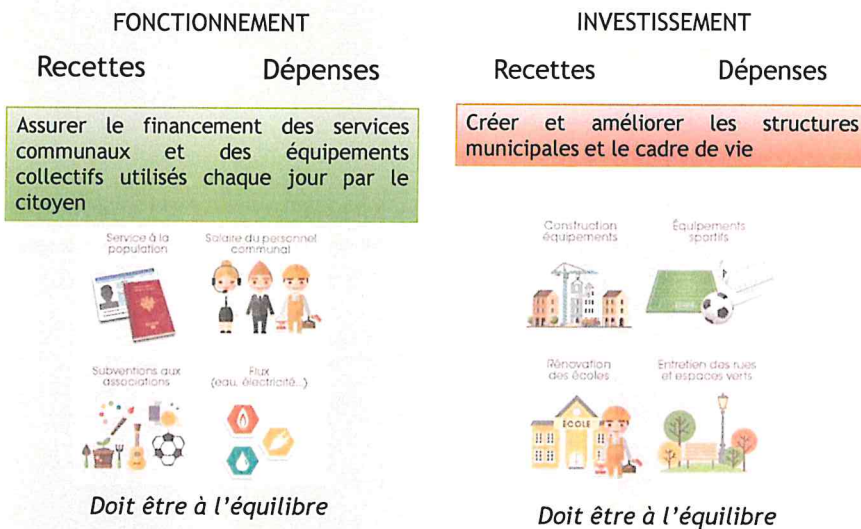
Je vous remercie de m'avoir écouté.

Guillaume VEGA : Comme tous les ans vous avez les éléments, mais comme l'année dernière je vous ai préparé une présentation pour le budget municipal 2023 pour voir ensemble toutes les lignes budgétaires.

Présentation du ppt par Guillaume VEGA sur le réalisé de l'année 2022.

Budget 2023

1 Budget = 2 sections



Réalisé 2022

Excédent de fonctionnement N-1

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> Produit de fonctionnement courant - Impôts, location, Dotation de fonctionnement Redevances (cantine ALSH, concessions) 1 708 262 € 	<ul style="list-style-type: none"> Charges de personnel et à caractère général 1 337 892 € Intérêts des emprunts 14 240 € Charges exceptionnelles 2 270 € 	<ul style="list-style-type: none"> Emprunts 0 € Ressources propres Subventions cessions 1 044 668 € Résultat reporté 695 738 € 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes et constructions 1 271 911 € Rbst des emprunts 57 237 €
Excédent F : 353 858 €		Résultat clôture I : 411 258 €	

19h21 : Monsieur le Maire quitte la séance.

2. Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat du budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VEGA Guillaume, Adjoint au Maire en charge des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant con-

forme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	695 738.48	0.00	695 738.48
Opérations de l'exercice	1 354 403.90	1 708 262.18	1 329 148.69	1 044 668.29	2 683 552.59	2 752 930.47
TOTAUX	1 354 403.90	1 708 262.18	1 329 148.69	1 740 406.77	2 683 552.59	3 448 668.95
Résultat de clôture	0.00	353 858.28	0.00	411 258.08	0.00	765 116.36
Restes à réaliser					191 024.83	
Besoin/excédent de financement Total						574 091.53
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

239 567.38 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
114 290.90 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Alain DUFRESNE : On aurait aimé avoir ces documents-là.

Guillaume VEGA : C'est mon document de travail personnel. Je le fais pour la présentation et le public. C'est un support de prise de paroles.

Olivier EVRARD : C'est que le travail est apprécié, c'est bien.

Guillaume VEGA : On a encore travaillé dessus ce matin. Depuis la commission des Finances, vous l'avez vu il a encore évolué.

Vote :

Pour	15	Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Contre	0	
	18	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 15 voix Pour.

Guillaume VEGA : Merci pour le travail de Marie-Gabrielle.

Alain DUFRESNE : Cela ne remet pas en cause le travail effectué. Nous sommes bien d'accord.

Guillaume VEGA : Non, non, on comprend bien.

19h27 : Monsieur le Maire est de retour.

Pierre SENECHAL : Merci à ceux qui ont accompli ce lourd et fastidieux travail.

Reprise de la présentation du powerpoint par Guillaume VEGA sur le budget prévisionnel 2023.

3. Fiscalité 2023

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Finances informe l'assemblée que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires doit être votée cette année. Elle sera appliquée aux résidences secondaires et seulement aux résidences secondaires.

Il propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis favorable à la majorité des présents de la Commission des Finances du 3 avril 2023, ne pas modifier le taux de la fiscalité communale, pour la 9^{ème} année consécutive, soit pour l'année 2023 :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties : 48.61 %**
- **Taxe Foncière Propriétés Non Bâties 79.50 %**
- **Taxe d'habitation : 17.67 %**

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

Reprise de la présentation par Guillaume VEGA.

Bernadette CAMPHIN : Au niveau des frais de justice ?

Guillaume VEGA : C'est dans le chapitre 62-autres services extérieurs. Pour information en réalisé 2022, en frais honoraires et avocat 16 886 € et on a budgété 15 000 € cette année.

19h45 : Suspension de séance

19h47 : Reprise de séance avec la présentation par Guillaume VEGA

Guillaume VEGA : Petite précision la ligne 62 inclus aussi les frais de notaires et les frais de géomètres.

4. Budget primitif 2023 - commune

Pièce-jointe annexe : BP 2023 - 4 feuilles

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 744 587 €	1 744 587 €	1 172 600 €	1 172 600 €

Alain DUFRESNE : Donc là ce que vous êtes en train de nous dire c'est en définitif un cahier des charges.

Pierre SENECHAL : Oui un cahier des charges tel que Pierre Sénéchal, Jean-Michel Hulot peuvent le voir mais après il faudra le mettre en forme. Moi je ne suis pas capable d'écrire ce cahier des charges et peut-être que certains de mes rêves sont un peu utopistes.

Alain DUFRESNE : Permettez-moi de ne pas vous répondre.

Pierre SENECHAL : Pourquoi ?

Alain DUFRESNE : Non sur ce que vous venez de dire, c'est sur le terme utopiste.

Pierre SENECHAL : Mais peut-être oui.

Alain DUFRESNE : Non, la différence entre une ... et une étude.

Pierre SENECHAL : C'est pour ça qu'on a visité, et que l'on se laisse le temps. On a rencontré les enseignants, on a rencontré l'Inspectrice de l'éducation nationale. On a demandé des informations à l'Inspecteur d'académie qui nous a envoyé de la lecture.

Guillaume VEGA : Un cahier des charges bien dense.

Pierre SENECHAL : On chemine aujourd'hui. Il faudra choisir cette assistance à maîtrise d'œuvre, lui parler de ce dont on a envie, lui va essayer de traduire ça. Il y a la réalité des chiffres. Certains ici ont travaillé en groupe sur la création d'une salle, on les a laissé partir et après ils ont retiré des mètres carrés pour respecter le budget.

Voilà, l'idée c'est ça bien sûr. Aujourd'hui on ne parle plus de bâtiment passif, mais de bâtiment actif qui produit.

Jean-Louis WOUTS : Vous avez déjà eu une extension dans l'école et tout ce que vous dites là n'a pas forcément été fait dans l'extension. Il n'y a pas de récupération d'eau...

Guillaume VEGA : si.

Pierre SENECHAL : Monsieur Wouts, c'est quand même grave de dire ici dans cette salle qu'il n'y a pas de récupération d'eau. Je vous ai expliqué qu'il y avait un bassin sous la cour.

Jean-Louis WOUTS : Vous parliez tout à l'heure de WC, des chasses d'eau, etc... donc là ce n'est pas le cas dans ce bâtiment.

Pierre SENECHAL : Non, puisque c'était de la rénovation, c'était plus compliqué.

Jean-Louis WOUTS : Ce n'est pas de la rénovation.

Pierre SENECHAL : Si, on est parti d'un système existant quand même.

Jean-Louis WOUTS : Même sur l'énergie, il n'y a pas eu de réflexions sur l'énergie.

Pierre SENECHAL : Ecoutez dites que l'architecte qui a fait ça n'a pas fait son boulot. S'il y a eu une réflexion. Il y avait un thermicien.

Guillaume VEGA : Sur les surfaces vitrées pour gagner de la chaleur et la restituer. C'est fait sérieusement par un bureau d'études et d'ailleurs on le voit sur les factures de chauffage par exemple.

Alain DUFRESNE : Il y a un élément important aussi c'est la fréquentation.

Pierre SENECHAL : Là je suis assez d'accord avec vous, même particulièrement avec vous. C'est un critère que l'on prendra en compte. On ne va pas se lancer dans une école si demain on nous annonce une fermeture de classe. C'est évident.

Annie-Claude FOURNIER : Une école neuve attire.

Pierre SENECHAL : Tu as parfaitement raison. D'où l'intérêt d'amener des gens dans le village.

Bernadette CAMPHIN : Avec la réserve d'eau et les toilettes il y avait peut-être moyen.

Pierre SENECHAL : Il y avait moyen et parfois il faut faire le ratio entre ce que ça nous coûte et ce que ça ramène et l'investissement était trop important par rapport à ce que ça rapporte. Peut-être qu'un jour quand on aura plus que ça à investir on fera le grand saut. On a cette réserve d'eau qui nous sera toujours utile croyez moi.

Guillaume VEGA : On pourrait revenir au budget, car ce point là c'est le point sur une délibération qui est après.

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	3	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 16 voix Pour et 3 voix contre.

Jean-Louis WOUTS : Evidemment on sait qu'il y a du temps passé. On a des réponses à nos questions. Il y a des échanges au niveau du budget par rapport à d'autres majorités. Par contre, nous on estime qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie, c'est un prétexte pour réfléchir à la production d'énergie. Là dans ce budget on ne voit rien alors que c'est quand même a priori pour nous une urgence. Certaines communes se lancent dans ce genre de projet ou se sont déjà lancé. On va citer Loos en Gohelle, Vimy qui va faire une ferme photovoltaïque. On a aussi des économies qui sont fait à Angres notamment sur l'éclairage public avec une coupure à 23h00. Il y a des productions d'énergie possible avec des investissements. Il y a des bâtiments publics que l'on peut équiper. Dans le mandat précédent il y a une nouvelle école qui est sortie de terre et il n'y a pas de production d'énergie alors qu'elle est quasiment neuve. Aujourd'hui, vous allez nous dire oui mais demain on va faire attention. Oui il y a des projections sur une nouvelle école mais on n'a aucune garantie de ce que vous allez faire.

D'où notre vote.

Pierre SENECHAL : Merci pour votre contribution.

5. Subventions aux associations au titre de l'année 2023

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la vie associative propose de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2023
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	220 €
Amicale Laïque	3 000 €
Handball Club	5 000 €
Société de chasse	300 €
Foyer rencontres et Loisirs	200 €
D.D.E.N.	30 €
Anciens Combattants	200 €
Coop scolaire école primaire	1 600 €
Coop scolaire école maternelle	1 200 €
S.E.G.M.G.	200 €
Les amis du Mémorial Canadien	40 €
Confrérie du Vignoble	500 €
Judo	3 000 €
Boule Givenchysoise	200 €
Histoire locale	150 €
Les Amis des écoles de Givenchy	300 €
Participation ALSH personnel	400 €
La Compagnie de John	750 €
Football Club de Givenchy	3 200 €
Given'chats	500 €
Subvention exceptionnelle Rallye au Maroc	1 180 €
	22 170 €

Il est proposé de valider les montants de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Patrick BECQUET : Comme chaque année, nous avons demandé les bilans des associations et le dossier de demande de subvention. Cette année, nous avons pour certaines associations diminué les subventions et pour d'autres augmentées.

Annie-Claude FOURNIER : Les enfants des écoles ont reçu Monsieur Druon qui part demain au Rallye du Maroc. Les enfants vont avoir des nouvelles régulièrement. C'est un beau projet.

Ne prennent pas part au Vote :

Olivier EVRARD, Sabine VANDOMME, Patrick BECQUET, Martine GLODECK, Alain DUFRESNE, Bernadette CAMPHIN, Jean-Louis WOUTS

Vote :

Pour	12	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Monique DEFONTAINE Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Virginie NOE
Abstention	0	
Contre	0	
	12	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 12 voix Pour.

6. Fonctionnement du centre de loisirs et rémunération de l'équipe d'animation

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la jeunesse et du lien intergénérationnel propose à l'assemblée de porter à 7 semaines au lieu de 6 semaines le fonctionnement du centre de loisirs l'été afin de répondre à un besoin.

Madame l'Adjoint au Maire propose de maintenir la participation des parents à celle de 2022 (pas d'augmentation).

Ainsi, un accueil sera organisé pendant les vacances scolaires :

- 2 semaines en février
- 2 semaines en avril
- 7 semaines en juillet et août
- 2 semaines en octobre

Par délibération DE-2015-12 et DE-2022-028, le conseil municipal, en séances du 24 février 2015 et du 23 juin 2022 a fixé la rémunération de l'équipe d'animation des centres de loisirs.

Il est proposé d'actualiser le barème de rémunération de l'équipe d'animation comme-suit :

FONCTION*	DEGRE DE FORMATION	Indemnités brutes journalières
DIRECTEUR	BAFD BAFA Stagiaire	84.79 €
	BAFA (moins de 50 enfants)	75.04 €
DIRECTEUR ADJOINT	BAFD BAFA Stagiaire	75.04 €
	BAFA 3 ans d'expérience	68.84 €
ANIMATEUR	BAFA	67.47 €
	En cours de formation	59.45 €
	sans formation	35.00 €
	Bénévole	- €

En sus de leur rémunération, les personnels bénéficient de primes supplémentaires à savoir :

- 5,50 euros par jour lors de sorties à la mer ou à la piscine pour les titulaires du diplôme de surveillant de baignade selon les besoins d'encadrement,

- 5,50 euros par jour travaillé pour les titulaires de l'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),
- 8,00 euros par nuit de camping.

Madame l'Adjointe au Maire rappelle également que la municipalité, en partenariat avec la CAF, participent financièrement aux formations diplômantes permettant aux givenchysois d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). La municipalité finance 4 sessions de formation par an à hauteur de 60 % dans ses objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La municipalité se réserve le droit de financer d'autres sessions aux givenchysois selon les demandes et les crédits alloués.

Jean-Louis WOUTS : *En moyenne par an, vous avez combien de demandes ?*

Virginie BARLET : *On remplit les 4 demandes de BAFA. Depuis 2 ans, on a des demandes. On a une équipe d'animation qui tourne très bien. On monte beaucoup en effectif. On a 53 enfants pour la semaine prochaine.*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

7. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentations de la demande.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 253.63 € pour le budget de la commune :

- Total pour redevance du domaine public – 8 €
- Total pour recouvrement des prestations cantine et garderie : 245.63 €

Il est précisé que l'ensemble des créances sont inférieures au seuil de poursuite.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget concerné.

Il est proposé :

- de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du SGC,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 6541,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**8. Provision créances douteuses**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la commune souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses.

Pour l'année 2023, le montant de cette provision est estimé à 2 028 € correspondant au risque d'irrecouvrabilité des restes à recouvrer à la clôture de l'exercice.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

Il est proposé :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses,
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 2 028 € correspondant aux restes à recouvrer à la clôture de l'exercice dont le recouvrement apparaît compromis,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

9. Salle des fêtes – remboursement des prestations annulées

Par arrêté AR-2021-012 et délibération DE-2017-031, la régie « location de salle et activités culturelles » a été instaurée pour les produits suivants : locations de salles communales, remboursements de la caution, les sorties, activités culturelles organisées par la commune et les photocopies.

Pour la location de la salle des fêtes, le règlement s'effectue en deux fois : la moitié du montant de la location et du forfait vaisselle à la réservation conformément aux tarifs fixés à la signature du contrat de location et le solde de la location et du forfait vaisselle au moins 2 mois avant la date de mise à disposition de la salle.

La régie actuelle ne permet pas le remboursement des règlements perçus en cas d'annulation de réservation de la salle des fêtes sauf en cas de force majeure.

Le règlement intérieur précise qu'en cas de dédit inférieur à 30 jours, le montant de la location est retenu. Une indemnité d'annulation de 50 % du tarif plein est en vigueur pour les réservations non honorées.

La municipalité souhaite instaurer par cette délibération le remboursement des locations en cas d'annulation plusieurs mois à l'avance et relocation de celle-ci.

Il est proposé d'acter le remboursement des paiements correspondants aux locations annulées par l'émission d'un mandat sur le compte 6718, autres charges exceptionnelles sur opération de gestion, avec les pièces justificatives (justificatif, décision d'annulation, RIB du bénéficiaire).

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

10. Mission de programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – école maternelle

Monsieur le Maire expose que la commune a réalisé en 2021 des travaux de réhabilitation de l'école primaire Sévigné Buisson visant à améliorer le confort des élèves et des enseignants.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'avoir un regard sur l'école maternelle et sa vétusté. En effet, malgré plusieurs interventions, la toiture doit bénéficier d'une nouvelle couverture.

La construction d'une nouvelle école serait opportune car une réhabilitation serait trop lourde et onéreuse. De plus, la municipalité souhaite engager un projet de construction tourné vers la modernité et l'innovation.

Afin de mener à bien ce projet, la collectivité envisage de missionner un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre.

L'assistant aura pour mission :

- La préprogrammation et la faisabilité du projet avec étude du site,
- La rédaction de la programmation fonctionnelle, technique et économique de l'opération,
- La constitution du dossier de consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre.

Une offre de la société ASCOH, assistance et conseil, propose cette prestation pour un montant de 38 860 euros hors taxes.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué d'approuver le devis de ASCOH assistance et conseil pour un montant de 38 860 euros hors taxes.
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à bonne exécution de cette délibération.

Alain DUFRESNE : Il y a d'autres cabinets qui ont répondu.

Jean-Michel HULOT : Oui.

Alain DUFRESNE : Comment vous avez fait le choix ?

Jean-Michel HULOT : Par feeling, dans le rapport avec la personne de la société, et puis ils sont venus écouter, car aujourd'hui il y en a qui viennent avec leurs acquis et ce n'est pas ce qu'on recherche.

Alain DUFRESNE : Donc vous n'avez pas pris le moins disant, le mieux disant. Vous avez pris comme vous le sentez.

Jean-Louis WOUTS : Et sur la partie réhabilitation que vous trouvez trop lourde aujourd'hui, vous n'êtes pas en capacité de nous donner le montant des devis de toiture ?

Pierre SENECHAL : Il n'y aurait pas que la toiture, l'électricité. Il n'y a pas d'isolation, il n'y a rien.

Alain DUFRESNE : Ils sont basés où ?

Jean-Michel HULOT : Sur Lille.

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	3	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 16 voix Pour et 3 voix Contre.

Pierre SENECHAL : Je suis déçu car j'allais vous proposer d'intégrer le groupe de travail. Mais puisque vous êtes contre, et bien on fera sans vous.

Jean-Louis WOUTS : Aujourd'hui on n'a pas assez d'élément pour se positionner pour ce projet.

Pierre SENECHAL : Monsieur Wouts vous faites ce que vous voulez. Maintenant, vous comprendrez que je ne vous propose pas d'intégrer le groupe de travail où vous auriez pu nous faire partager vos propositions.

Pour votre information, il y aura obligatoirement un Conseil municipal le 09 juin puisque nous devons voter les représentants de la Mairie de Givenchy pour les élections des Sénateurs. Nous avons 5 représentants titulaires et 3 suppléants.

Clôture de séance : 20h34

**Nombre de membres
en exercice:** 19

Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

Présents : 19

Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Votants: 19

Représentés:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE représentée 	DUFRESNE ALAIN 	